

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **10 août 2020** à 20 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Madame Mireille Bibeau, directrice adjointe et trésorière

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :

205-08-2020 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Mireille Bibeau, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 août 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 10 août 2020 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

206-08-2020 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 10 août 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

207-08-2020 **3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

208-08-2020 **3.2 Séance extraordinaire du 16 juillet 2020**

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

209-08-2020 **4.1 Demande de subvention – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Michel Saint-Laurent, à signer pour et au nom de la Ville les documents de demande de subvention ainsi que tous ceux relatifs à ce projeté

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 juillet 2020

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 juillet 2020 sous la cote « Bordereau No. 08-2020 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020.

210-08-2020 6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2020

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2020, des chèques numéros 4356 à 4408 totalisant 155 579.74 \$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 juillet 2020, des chèques numéros 4306 à 4355 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4252 à 4304 totalisant 389 333.36 \$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable de mai et juin 2020

Le greffier dépose les rapports d'exploitation de l'eau potable pour la période de mai et juin 2020.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation de l'eau usée de juin 2020

Le greffier dépose le rapport d'exploitation de l'eau usée pour la période de juin 2020.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

211-08-2020 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 juillet 2020

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

212-08-2020 12.1 Fermeture de la rue Beausoleil – Galerie d'Art YL-S

ATTENDU QUE la Galerie d'Art YL-S, situé au 25 rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, tenait une inauguration devant son bâtiment mercredi le 22 juillet 2020, de 19 h à 21 h ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la rue Beausoleil, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Joseph devaient être fermée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE pour sécuriser l'évènement, les membres de ce conseil ont autorisé par courriel, le 20 juillet 2020, la fermeture de la rue Beausoleil, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Joseph, le mercredi 22 juillet 2020 de 19 h à 21 h ;

QUE le plan de fermeture de la rue Beausoleil a été acheminé à la Sûreté du Québec de même qu'au responsable du service Incendie et à Ambulance Saint-Gabriel, pour assurer une coordination adéquate.

Adoptée à l'unanimité

213-08-2020 12.2 Embauche d'un PPP – Saison 2020

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Olivier Marsolais, salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2020 ;

QUE cet employé soit rémunéré selon la convention collective en vigueur et soit sous l'autorité du Directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

214-08-2020 **12.3 Autorisation à Daphné Kelly – Conférence annuelle du Loisir Municipal**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation de la directrice des loisirs par intérim, Daphné Kelly, à la Conférence annuelle du Loisir municipal 2020, laquelle se tiendra le jeudi 8 octobre 2020 à Saint-Hyacinthe, en présentiel ou en virtuel ;

QU'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de 175 \$, absorbés conjointement par la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

215-08-2020 **12.4 Demande de subvention – Achat regroupé de chutes à livres extérieures**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps ;

CONSIDÉRANT qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée ;

QUE la trésorière soit et est autorisée par la présente à défrayer 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres ;

QUE la trésorière soit et est autorisée par la présente à défrayer 5 % en frais de gestion ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel prenne en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison ;

QUE la Ville conserve la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

216-08-2020 **12.5 Budget – Halloween 2020**

ATTENDU QUE la directrice des loisirs par intérim, Daphné Kelly, prévoit une dépense d'environ 4 000 \$ pour l'animation de la fête de l'Halloween 2020.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'évènement, si les directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux le permettent en tant de pandémie ;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales de 2 000 \$ pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

217-08-2020 **12.6 Budget – Maski-Couleurs 2020**

ATTENDU QUE la directrice des loisirs par intérim, Daphné Kelly, prévoit une dépense d'environ 800 \$ pour la planification du Maski-Couleurs 2020.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'évènement, si les directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux le permettent en tant de pandémie ;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales de 400 \$ pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

218-08-2020 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 10 août 2020 soit levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Mireille Bibeau
Directrice adjointe et trésorière

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 11^{ième} jour d'août 2020.

Gaétan Gravel, Maire